

des Affaires extérieures. Ces sujets pourraient inclure les relations du Canada avec les États-Unis, l'ASEAN, le Japon et d'autres États en bordure du Pacifique; le défi actuel qui se pose au multilatéralisme, comme en témoigne l'attitude américaine à l'égard de l'UNESCO; l'interdépendance et la compétitivité du Canada; et les rapports entre le commerce et l'aide au développement. Chacune de ces questions est d'actualité. Le Comité ne saurait les examiner toutes, mais il en est certaines auxquelles on pense d'emblée.

Naturellement, toute décision concernant ces études soulève la question du moment choisi pour les produire. À l'évidence, les comités parlementaires peuvent le mieux exercer leur influence sur l'élaboration des politiques si les études en question cadrent avec le calendrier décisionnel du gouvernement. À l'heure actuelle, les ministères du gouvernement procèdent à une série d'exercices de planification interne afin de définir le cadre international des décisions qu'ils devront prendre. Ces initiatives servent également à orienter le Cabinet. Je serais tout à fait disposé à déterminer avec le comité directeur du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale et du comité du Sénat si le gouvernement pourrait fournir systématiquement des analyses de la situation internationale et des indications plus précises de son calendrier de planification. La forme que prendrait ce complément d'information et le moment choisi pour ce faire sont sujets à discussion, mais l'objectif général serait d'inciter le Parlement à faire une contribution opportune et coordonnée.

Je vous ai livré là quelques idées qui me viennent à l'esprit lorsque je réfléchis à la question des relations entre le Gouvernement et le Parlement. Je puis vous assurer que nous accorderons toute l'attention voulue aux idées et suggestions propres à renforcer le rôle du Parlement tout en tenant compte de la responsabilité du gouvernement pour ce qui concerne la conduite des affaires étrangères.

En tant que chef d'un ministère à qui incombe désormais la responsabilité des relations commerciales et de tant d'autres questions qui touchent le quotidien de tous les Canadiens, je crois que la question des affaires étrangères occupera inévitablement une place de plus en plus prépondérante au rang des préoccupations des parlementaires. Et, quand vous discuterez du thème que vous avez choisi pour votre conférence, souvenez-vous que l'objectif premier n'est pas de changer les relations entre le Parlement et le Gouvernement, mais de veiller à ce que l'un et l'autre contribuent plus efficacement à la promotion des intérêts du Canada au sein de la communauté internationale.